Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212901664-20260321-DELIB_2026_017-DE

COMMUNE DE PLOÉVEN

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 mars 2026

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 15 Absents excusés : Absents : Procurations : Date de la convocation : 16 mars 2026	L'an deux mil vingt-six, le 21 mars, à 11 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la Commune de PLOEVEN, légalement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier PLANTÉ, Maire. **ÉTAIENT PRÉSENTS** : Didier PLANTÉ, Marc QUINQUIS, Marina DESCHAMPS, Jean-Claude LAGOUTTE, Anne BOTHOREL, Joëlle BOURSEUL, Joël GARO, Elise THOMAS, Katel LE CLAINCHE, Christophe LE NEST, Béatrice ROIGNANT, Pierre GELÉ, François LALLIER-GOLLET, Audrey EMEDY et Maxime BATTAIS. **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** **ÉTAIT ABSENT :** **SECRETAIRE DE SEANCE :** Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de la secrétaire de séance. Monsieur François LALLIER-GOLLET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

2026-017 - VALIDATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 mars 2026. Il demande s'il y a des remarques à formuler.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 mars 2026.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier PLANTÉ



Le(s) secrétaire(s) de séance

